



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

CHRS

Question écrite n° 39148

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les positions de la FNARS quant à l'aide sociale à l'hébergement. La FNARS souhaiterait que le budget national des CHRS, par son volume et selon une programmation sur plusieurs années des crédits de fonctionnement et d'investissement, puisse donner les moyens proportionnés et durables aux missions de l'ASH, en incluant les secteurs consolidés de l'urgence, des ateliers et des CAVA et en stabilisant, par des conventions triennales, les dispositifs voisins de l'ASHR. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis sur cette proposition.

Texte de la réponse

La FNARS souhaiterait que l'enveloppe nationale des crédits destinée à financer les CHRS fasse l'objet d'une programmation sur plusieurs années, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement. Cette proposition se heurte au principe de l'annualité budgétaire. Toutefois, par nature, ces crédits ont un caractère pérenne. Les reconventionnements qui sont en cours de négociation avec les associations concourent à cet objectif qui est d'assurer aux associations une sécurité leur permettant de mener à bien leur action auprès des populations les plus démunies.

Données clés

Auteur : [M. Jacquat Denis](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39148

Rubrique : Centres de conseils et de soins

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2834

Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4314